

Communiqué de presse

Le 24 juin 2005,

Partenariat entre le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière Pour une plate-forme Cinéma Numérique Haute Définition

Hervé Bramy, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, et **Jacques Arlandis**, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière signent une convention de partenariat pour l'attribution d'une subvention départementale d'aide à l'investissement pour une plate-forme numérique haute définition en Seine Saint Denis.

Ce soutien du Conseil général portera en 2005 sur l'acquisition par l'ENS Louis-Lumière de matériel dédié aux effets spéciaux (station de traitement des images, logiciels et progiciels), et l'équipement de la salle de projection.

La **Plate-forme Cinéma Numérique Haute Définition** est un projet visant à la fois à travailler la cohérence globale de la chaîne de production audiovisuelle et à répondre aux spécificités de chaque maillon : pré-production, prise de vue, postproduction, diffusion et exploitation. Il devra notamment permettre :

- De mettre en place des modules pédagogiques appliqués au cinéma, au son et à la photographie numériques, tant en formation initiale qu'en formation professionnelle.
- D'obtenir de nombreuses retombées en termes de création et de recherche scientifique et technologique.
- De communiquer bien au-delà du cadre régional et national.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique territoriale mise en place par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour structurer et **développer le secteur de l'image**. Il traduit, en termes d'aménagement, la volonté du Département d'irriguer l'ensemble du territoire.

Le Conseil général a toujours été attentif **au développement et au maintien, au sein du service public, d'une formation initiale et continue, d'une recherche et d'une innovation dans un secteur, le cinéma et l'audiovisuel, dont l'importance et les enjeux culturels, sociaux et économiques est largement admise.**

Enfin, ce projet intéresse tout particulièrement le pôle de compétitivité francilien « Image, multimédia, vie numérique » comme élément structurant du développement du cinéma numérique haute définition.

L'ENSLouis-Lumière, pionnière des écoles de cinéma et de photographie, créée en 1926 sous l'impulsion de personnalités comme Louis Lumière ou Léon Gaumont a acquis le statut d'Ecole Nationale Supérieure en 1990, au moment où elle s'installait en Seine-Saint-Denis, à Noisy-Le-Grand.

Placée sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, l'Ecole dispense un enseignement dans le cadre de trois sections : cinéma, son et photo. La recherche, la création et la formation professionnelle continue complètent les missions de service public de l'école. Missions qu'elle remplit dans le respect de l'idée qui a présidé à sa fondation : être une structure de formation qui accompagne le développement d'une industrie en étant aussi réactive que possible aux besoins des industriels tout en veillant à une articulation dynamique entre préoccupations d'intérêt national et intérêts industriels.

La convention a pour objet principal l'attribution sur deux ans d'une subvention départementale d'aide à l'investissement à l'ENS Louis-Lumière. Ces investissements concernent l'acquisition d'équipements pour la plate-forme de cinéma numérique Haute Définition sur toute la chaîne de création (de la pré-production à la diffusion) faisant de l'Ecole un lieu de formation unique en Europe susceptible d'accueillir ce type d'équipements.

Contacts presse :

Conseil général de la Seine-Saint-Denis
Martine Moëllic
01 43 93 94 10 / 06 25 28 50 08

ENS Louis-Lumière
Méhdi Ait-Kacimi
01 48 15 02 09 / 06 78 76 15 52